

## **L'entrepreneuriat coopératif féminin: mode d'auto-insertion et d'amélioration des conditions de vie de la femme rurale :**

Cas de région Marrakech- Safi

R.cherkaoui<sup>1</sup> M.Mouadili<sup>2</sup>

### **Résumé :**

La femme marocaine, notamment en milieu rural a trouvé dans le secteur coopératif une véritable dynamique et un outil de son auto-insertion lui permettant d'améliorer ses conditions de vie.

Notre article présente le portrait des coopératives féminines, coopératives créées exclusivement entre femmes, leurs contraintes ainsi que certains acteurs d'appui à leurs créations et à leurs développements.

Nous avons également analysé l'impact du travail coopératif de la femme, en s'appuyant sur cinq critères à savoir l'autonomie financière, le savoir faire, le développement du relationnel, l'estime de soi et la responsabilité.

**Mot clés : le coopératisme féminin, l'auto-insertion, le profil des coopératrices, les caractéristiques des coopératives ; les acteurs d'appui à la création et au développement, l'impact du travail coopératif**

### **Abstract :**

Moroccan women, especially in rural areas, have found in the cooperative sector a real dynamic and a tool for their self-integration enabling them to improve their living conditions.

Our article presents the portrait of women's cooperatives, cooperatives created exclusively between women, their constraints as well as certain actors supporting their creations and developments.

We also analyzed the impact of women's cooperative work, based on five criteria: financial autonomy, know-how, relationship development, self-esteem and responsibility.

**Key words: female cooperativism, self-insertion, profile of co-operators, characteristics of co-operatives; actors in support of creation and development, the impact of.**

---

<sup>1</sup> Professeur à la faculté de droit de Marrakech

<sup>2</sup> Professeur à la faculté de droit de Marrakech

## Introduction

Au Maroc, et depuis quelques années, les femmes deviennent nombreuses à investir dans le marché de l'emploi ou à développer une activité économique rémunératrice de revenu.

La femme marocaine, notamment en milieu rural fournit d'importants efforts pour assurer un revenu à même d'améliorer sa situation socio-économique. Néanmoins, son intégration dans le marché de travail est entravée par plusieurs facteurs principalement la pauvreté, l'analphabétisme et l'absence de qualification. Chose qui a dirigée certaines femmes rurales vers l'entrepreneuriat social et particulièrement les coopératives. En effet, la création des coopérative féminines ne nécessite généralement ni un grand capital, ni de la technologie. Leurs activités sont celles que ces femmes pratiquaient dans leurs quotidiens en utilisant souvent des matières premières locales.

Le secteur coopératif féminin au Maroc est en train de vivre ces dix dernières années une véritable dynamique et une confirmation comme outil d'intégration et de mobilisation des femmes rurales.

Son rôle dans le développement humain de la région n'est plus à négliger.

La coopérative est devenue un projet à caractère social dans la mesure où l'importance est accordée à ses membres en tant qu'individus.

Notre recherche met l'accent sur les coopératives féminines, coopératives créées exclusivement entre femmes<sup>3</sup> ayant comme objectif l'auto-insertion et l'amélioration de leurs conditions de vie. Cet objectif sera réalisé en les faisant bénéficier d'une rémunération satisfaisante et d'un pouvoir de prise de décision.

Cette recherche, à caractère descriptif et explicatif, se veut exploratoire. Elle est basée sur une enquête de terrain auprès de 200 femmes rurales adhérentes<sup>4</sup> à 40 coopératives féminines dans la région de Marrakech-Safi.

L'enquête<sup>5</sup> a pour objet d'enrichir et d'approfondir certaines études réalisées sur l'entrepreneuriat des femmes au Maroc. En effet, très peu de données sont disponibles sur les coopératives créées et

---

<sup>3</sup> Les femmes adhérentes à des coopératives mixtes ne sont pas prises dans notre analyse.

<sup>4</sup> Au départ, nous avons visé d'interviewer 250 adhérentes aux coopératives. Mais le refus et la réticence de certaines femmes, nous ont obligées à limiter notre échantillon à 200 femmes.

<sup>5</sup> Nous nous sommes basées sur un questionnaire administré, des entretiens et sur l'observation participante. L'enquête s'est étalée sur une période de 5 mois en 2017.

gérées exclusivement par des femmes en raison du poids du secteur informel.

Néanmoins, sa particularité est le fait qu'elle vise une population en état de fragilité et de pauvreté : la femme rurale.

Notre curiosité a été aussi guidée par d'autres lectures critiques [Damamme, 2011 ; Guérin, 2011 ; Gillot, 2017] qui révèlent que la femme rurale même après son adhésion à la coopérative, garde encore sa situation de vulnérabilité, un travail qui s'ajoute aux contraintes du quotidien.

Notre recherche exploratoire vise à connaître et à clarifier l'effet du travail coopératif sur les modes de vie de la femme rurale dans la région Marrakech - Safi.

Nous allons dans un premier temps, mettre en relief la situation de la femme rurale dans le tissu économique et plus particulièrement les caractéristiques individuelles et professionnelles des femmes créatrices /adhérentes aux coopératives.

Ensuite, nous présentons le portrait de ces coopératives, leurs contraintes ainsi que certains acteurs d'appui à leurs créations et à leurs développements.

En dernier, nous allons vérifier l'impact du travail coopératif sur les modes de vie de ces femmes.

## **I. La coopérative féminine : mode d'insertion privilégié pour la femme rurale**

En générale, le coopératisme est considéré comme un modèle d'entreprise sociale possédant plusieurs atouts pour le développement des territoires. Il valorise des compétences, des matières premières ou des produits finis, existants sur un territoire [Prévoist, 2003, Faouzi,2012].

La coopérative féminine, en particulier, revêt une importance cruciale pour combattre la précarité, et favoriser l'auto-insertion pour la femme rurale. [Elghiat, 2011, Ibourk, 2014]

### **I.1La coopérative permet un développement humain inclusif et social**

Malgré les réformes structurelles entamées depuis la première décennie des années 2000 contre la pauvreté et l'exclusion<sup>6</sup>, le Maroc souffre encore de niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités sociales et de faibles indicateurs du développement humain<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Entre 2001 et 2014 :

- le taux de pauvreté absolue a été réduit de plus des deux tiers : de 72,5 % à l'échelle nationale, passant de 15,3 % à 4,2 % ; de 85,5 % en milieu urbain, de 7,6% à 1,1% ; et de 64,5 % dans le milieu rural, de 25,1 % à 8,9 %.

• le taux de vulnérabilité a diminué de plus de 40 % :

<sup>7</sup>L'organe onusien place le Royaume au 123e rang sur un total de 188 pays (un gain de 3 points par rapport à 2015). Il est devancé par la Tunisie (97e rang).

La ventilation des taux de pauvreté selon le genre montre que les femmes sont les plus touchées et surtout au niveau du monde rural.

Quant à la situation sociale de la femme rurale, elle est le résultat d'une vision patriarcale<sup>8</sup>, forme d'organisation sociale qui exclut la femme et les plus jeunes de la prise de décision.

En plus, selon les chiffres issus du recensement général de la population de 2014 réalisé par le Haut- Commissariat au Plan, les femmes représentent près de 49 % de la population rurale mais leur taux d'activité n'atteint que 7,5 % alors que celui des hommes est de 54,2 %<sup>9</sup>.

Dans le milieu rural, la femme participe aux différentes phases de la production agricole<sup>10</sup> en étant considérée comme une aide-familiale. Son implication dans ces travaux hors foyer, est socialement classée au second degré et en

plus vu comme découlant de son statut biologique.

L'activité féminine s'accompagne d'un chômage et d'un sous-emploi importants<sup>11</sup>.

Le gouvernement marocain a pris ces dernières années des mesures ambitieuses<sup>12</sup> visant à accroître la participation de la femme rurale à l'activité

---

<sup>11</sup>Le passage de l'activité au chômage ou inversement n'est pas assez claire pour la femme rurale à cause de la prédominance de l'organisation traditionnelle du travail et l'absence d'un marché structuré de l'emploi. En cas du chômage, elle se déclare simplement être inactives.

<sup>12</sup> -Le Plan gouvernemental pour l'égalité dans la perspective de la parité « ICRAM » 2012-2016, concerne l'autonomisation économique et sociale de la femme ;

- L'INDH cherche à favoriser des programmes pour la femme rurale. Ces programmes proposent des activités génératrices de revenus, encouragent la création de coopératives, restaurent quelques filières informelles et offrent des formations pour les foyers féminins et les centres d'accueil (artisanat, restauration, hôtellerie...).

-La stratégie de l'Agence de développement social (ADS) s'articule autour de trois axes principaux : le renforcement des capacités des acteurs locaux, l'insertion sociale par l'économique et l'appui local aux programmes sociaux nationaux.

- Le Fonds de garantie « Ilayki », mis en place en 2013, vise à encourager et accompagner les femmes chefs d'entreprise en leur permettant d'accéder au crédit pour développer leur projet.

-Les programmes de l'Entraide nationale pour l'éducation des femmes et le soutien des coopératives féminines et le programme intitulé « Promouvoir et renforcer l'institutionnalisation de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques ».

-Le Fonds d'appui à la cohésion sociale, 2012 visant à financer et renforcer les actions sociales ciblant les populations en situation difficile (précarité et exclusion sociale, soutien à la scolarisation et à la lutte contre l'abandon scolaire), la prise en charge des personnes à besoins spécifiques et le financement du RAMED.

---

<sup>8</sup> Elle est fondée sur la suprématie du masculin sur le féminin et des aînés sur les plus jeunes.

<sup>9</sup> Leur participation à l'activité économique a connu une tendance à la baisse entre 2000 et 2014. Le taux d'activité féminin en milieu rural est passé de 37,5 % à 36,9 %. 41,7% des femmes travaillent dans le secteur agricole en 2014, contre 35,1 % en 2000.

<sup>10</sup> En général, les tâches assumées par la femme rurale sont :-préparer le sol, participer à la plantation, à la moisson et à la récolte, assurer les travaux de transformation des récoltes en produits consommables, de stockage, dans certains cas leur transport et leur commercialisation, se charger de l'approvisionnement du ménage en eau et en bois ainsi qu'à l'entretien et à la garde du bétail.

économique. Cet intérêt émanait de la volonté des pouvoirs publics à créer des activités génératrices de revenu pour réduire ces facteurs d'exclusion socioéconomique.

Ces efforts ont été consentis surtout avec l'adoption de l'Initiative Nationale de Développement Humain(INDH)<sup>13</sup>, des plans sectoriels (Tourisme 2020, artisanat 2020, Maroc vert...) et des dispositifs d'auto-emploi.

En outre, le Maroc a adopté une stratégie nationale de développement de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) considérant la dimension genre comme étant une composante stratégique et transversale permettant d'assurer d'importantes transformations économiques et également de résoudre certaines facettes de l'exclusion.

N'oublions pas, le grand intérêt et l'encouragement portés à ces femmes rurales par certains organismes des nations unies, des ONG et des associations de développement local.

---

<sup>13</sup> L'INDH durant sa première phase 2005-2010, a réalisé plus de 22 000 projets et actions de développement, dont 3 700 activités génératrices de revenus au profit de plus de 5,2 millions de bénéficiaires, pour un montant d'investissement global s'élevant à 14,1 milliards de dirhams.

La deuxième phase 2011-2015, a été conçue pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales et cibler des régions pauvres (HCP, 2004 et 2007). Elle est marquée par la mobilisation d'un budget de 17 milliards de dirhams et par un élargissement du ciblage pour couvrir 702 communes rurales et 532 quartiers urbains.

La création de coopératives a été une des solutions proposée à un niveau national et largement adoptée localement pour tenter de résoudre la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent de très nombreuses femmes rurales marocaines.

Actuellement l'entrepreneuriat féminin en coopératives constitue d'une part un tournant important pour la femme rurale lui permettant d'avoir de l'autonomie financière et de prendre des décisions.

D'autre part, ce secteur joue un rôle considérable dans le développement socio-économique de la région et du pays en créant des emplois, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion.

C'est une expérience qui mérite d'être mise en exergue, et c'est dans cette logique que nous voulons décrire le profil de ces femmes créatrices ou adhérentes à des coopératives.

## **I.2 Profil des femmes créatrices ou adhérentes à des coopératives rurales**

La description des femmes rurales créatrices de ces coopératives se fera en référence aux déterminants individuels et professionnels.

### **I.2.1 Caractéristiques individuelles et professionnelles**

L'âge semble être un paramètre discriminant dans la mesure où plus des deux tiers des femmes rurales adhérentes

aux coopératives se situent dans la tranche des 30 à 50 ans. Il est à noter, toutefois, que les tranches d'âge extrêmes sont moins importantes.

Malgré que le nombre des femmes ayant 60 ans et plus est relativement faible (15%), ces femmes disposent d'un savoir faire très appréciable et d'une doigtée très fine dans leurs domaines d'activités. Elles s'engagent à la perpétuation du savoir-faire local et à la sauvegarde d'un patrimoine spécial des produits de terroir.

Concernant leur état civil, on relève que la moitié de ces femmes sont mariées ; suivies des célibataires avec 32,5%. Les divorcées et encore plus les veuves sont faiblement représentées avec 12,5% et 5% respectivement.

Signalons à ce niveau que l'état matrimonial ne saurait directement expliquer cette distribution où les femmes mariées prédominent, étant donné que la proportion des célibataires reste non négligeable. Cependant, On peut dire que cette répartition montre que les femmes mariées sont les plus intéressées par le travail coopératif puisqu'elles assument plus de responsabilités envers leurs foyers.

La majorité des femmes ont plus de deux enfants (60%) dont 73%, ont des enfants scolarisés ou en âge de scolarisation.

Le nombre moyen des enfants scolarisés par femme est de l'ordre de deux enfants

2,26 taux très proche de la moyenne d'enfants par ménage estimée à trois enfants<sup>14</sup>.

Ceci met en relief d'un cote les efforts fournis des pouvoirs publics envers l'éducation dans le milieu rural ainsi que le changement des mentalités de ce milieu vis-à-vis de l'instruction des enfants et plus particulièrement les filles. On reviendra sur ce point dans l'axe de l'impact de l'émergence de la coopérative sur la femme rurale.

La plupart des femmes mariées, remplissent le rôle de chef de ménage. Leurs conjoints, sont soit des chômeurs (17,5%) ou soit ils exercent des petits emplois (40%) dans l'agriculture, l'artisanat ou le commerce.

Le constat saillant qui ressort de la comparaison des niveaux de formation est l'indéniable prééminence de la femme analphabète (32,5%). Contre seulement 7,5 % de femmes qui ont accédé à l'université dont 3% ont une licence<sup>15</sup>.

Par ailleurs, et même en comparant les trois niveaux : primaire, collège , secondaire, on relève toujours la prépondérance du niveau inférieur (en l'occurrence le primaire) avec 22,5 %.

---

<sup>14</sup> Le nombre d'enfant par femme varie entre 1 à 5 enfants au maximum

<sup>15</sup> Certaines femmes célibataires déclarent abandonner la faculté à cause de plusieurs échecs alors d'autres expliquent ceci par leurs situations économiques.

Dans le cadre de l'INDH, seulement 20% des femmes analphabètes de notre échantillon ont bénéficié des cours d'alphabétisation.

Le taux d'analphabétisme élevé et le faible niveau d'instruction pourraient impacter négativement la gestion des coopératives et son développement.

La quasi-totalité des femmes mariées, divorcées et veuves sont des analphabètes. Par contre, le niveau d'instruction de toutes les femmes célibataires ventile entre le collège (23%), le secondaire (54%) et l'université (23%).

La majorité (80%) de ces femmes célibataires, participent à la direction et à l'encadrement des adhérentes aux activités des coopératives.

Sur le plan professionnel, la moitié des femmes interrogées, déclarent être femme de foyer avant d'entrer à l'activité coopérative. Ces femmes n'ont jamais occupé un poste rémunéré. Toutefois, il faut reconnaître que ces femmes sont à la fois mères de familles avec de grandes responsabilités et une main d'œuvre familiale permanente ou occasionnelle. Elles contribuent au revenu familial même si elles sont considérées sans profession.

Presque 38% des femmes interrogées déclarent passer par de longue période de chômage et d'inactivité (plus de trois ans). Ces femmes ont occupé divers postes dans la campagne comme dans les villes. Il

s'agit principalement des emplois dans des usines en tant qu'ouvrières (20%) ou comme encadrantes d'analphabètes dans le cadre de l'INDH (12,5% ). Une faible proportion a déjà travaillé comme femmes de ménage depuis leur plus jeune âge (5%).

Pour 12,5% des interviewées, ce sont des élèves ou des étudiantes qui ont également déclaré des périodes de chômage. Notons par ailleurs que ces femmes n'ont jamais utilisé les moyens de recherche d'emploi institutionnels. Leur prospection se base seulement sur leur entourage en milieu rural. Un tel comportement sera expliqué dans le point suivant concernant les motifs à la création de coopératives.

### **I.2.2 Motivation à la création de la coopérative**

Dans ce cadre, notre attention a été orientée vers ces élèves et étudiantes et dont nous avons remarqué que pour la quasi-totalité, l'idée de création de la coopérative est le résultat d'une insertion proposé par des établissements publics comme l'INDH, ou par des fondations internationales (MCC-PNUD).

Par ailleurs, la plupart des femmes (60%) déclarent que l'idée de l'acte entrepreneurial est personnelle visant la conservation et la valorisation des spécificités du produit de terroir (argan,

cactus, olives). Seulement 15% des femmes affichent qu'elles étaient incitées par leur entourage familial.

Au niveau des déterminants de motivation à la création de coopératives, il est intéressant de relever que ces femmes ont évoqué, entre autres, les facteurs suivants : la pauvreté, l'autonomie financière, avoir d'autres revenus et l'amélioration de leur position sociale.

Près des deux tiers des femmes interviewées annoncent que la pauvreté est le principal déterminant qui les a contraintes à se regrouper dans une unité solidaire (motivation par nécessité)<sup>16</sup>, suivie des femmes qui estiment qu'elles étaient motivées à la création pour améliorer leur condition sociale. Pour 22,5%, ce choix est expliqué par une recherche d'indépendance financière et par d'autres rentrées de revenus (motivation par opportunité)<sup>17</sup>.

Il semble que ces femmes sont relativement plus motivées par leur pauvreté et par une amélioration de leur statut social (motivation hybride avec une

variable pull et une, push). [R.cherkaoui, 2017]

La coopérative pour ces femmes, est considérée comme la seule solution qui s'adapte avec leurs attentes. Néanmoins, ces femmes rencontrent un ensemble de contraintes durant la phase de création et de développement de leurs coopératives.

### **I.3 le modèle coopératif féminin : portrait et appui**

Au niveau national. Aujourd'hui, les coopératives féminines sont en pleine expansion<sup>18</sup>.

#### ***Evolution exponentielle des coopératives féminines***

Selon les statistiques officielles de l'office du développement de coopération. (ODCO), le nombre des coopératives de femmes rurales ne cesse d'évoluer au Maroc, à un rythme soutenu.

Leur nombre, au départ, était très modeste puisque jusqu'en 2004, il ne dépassait pas 376 coopératives<sup>19</sup>.

Cependant, à partir de 2005, la date de lancement de l'initiative nationale du développement humain, le nombre des

---

<sup>16</sup> Ce choix imposé est lié à des facteurs « *push* » ou facteurs de poussée comme Revenu familial insuffisant, difficulté à trouver un emploi, perte d'emploi, un travail précaire, insatisfaisant,

<sup>17</sup> Ce choix volontaire relève de facteurs « *pull* » ou facteurs d'attraction tels que l'autonomie, l'indépendance, la liberté, la possibilité de gains financiers plus importants, le défi, le statut social ou encore la reconnaissance

---

<sup>18</sup> Le nombre de coopératives au Maroc est passé de 5.749 à 15.735 coopératives entre les années 2007 et 2015, soit un accroissement de 173,7%

<sup>19</sup> Notons qu'en 2010, le Bureau International du Travail avait classé le Maroc 3<sup>ème</sup> sur 34 pays quant à la pénétration des travailleurs dans les coopératives dans la population active avec un pourcentage de 1,9% juste après Maldives (5,3%) et Cuba (5,1%) (Mata- Greenwood, 2013).

coopératives de femmes n'a cessé de se multiplier nettement pour atteindre à la fin de l'année 2015, 2280 coopératives, représentant 14% des coopératives nationales.

Au niveau de la région Marrakech-Safi ; le nombre des coopératives féminines a atteint 227 unités<sup>20</sup>, avec 4497 adhérentes et un capital libéré de 2043189 DH. Signalons qu'en 2011, les coopératives féminines étaient seulement de l'ordre de 120 coopératives avec 2874 adhérentes.

40% des coopératives sont des coopératives agricoles, 40% sont des coopératives d'argan, et 20% sont des coopératives d'artisanat.

Ce constat a été aussi confirmé au niveau de l'enquête. Ces coopératives féminines en milieu rural ont été créées récemment (à partir de 2002). Notons bien qu'avant 2005, seulement 5% de ces unités ont été créées. Après le lancement de l'entraide nationale en 2005. Un fort accroissement de création (70%) a été également enregistré après l'année 2012, date de mise en place de la loi (112-12). Toutes les femmes interviewées nous ont confirmé leurs satisfactions de la nouvelle loi en vigueur parce qu'elle comporte

---

<sup>20</sup> Les coopératives dans la région Marrakech – Safi en 2015 représentent à peu près 9% (1407), des coopératives nationales et sont positionnées en cinquième position. Les régions Fès – Meknès et Casablanca- Settat sont en première place

plusieurs changements en faveur des coopérateurs et plus précisément au niveau des procédures de création des coopératives.

*...dont la majorité est de petite taille organisationnelle...*

Cependant, force est de signaler que sur le plan national ,cet accroissement du nombre ne s'est pas accompagné par une amélioration de la taille moyenne de ces coopératives qui est passée entre 2010 et 2014 de 23 adhérentes à seulement 18 adhérentes.

En fin de 2015, le nombre des adhérentes s'élèvent à 37960, avec une moyenne de 16 femmes par coopérative. Soit une capitalisation moyenne par coopérative de 7460 MDH.

Par contre, dans notre échantillon, le nombre moyen des femmes adhérentes est estimé à 22 femmes.

La taille organisationnelle de la majorité des coopératives (82,5%), varie entre 10 à 49 adhérentes. Les très petites enregistrent 12,5 % de la totalité alors que les moyennes représentent seulement 5%.

L'appréciation de ces femmes sur le nombre des adhérentes diffère. La plupart (80%) estime que leur effectif est suffisant. C'est plutôt le manque des moyens financiers et la difficulté d'acquisition des moyens de production qui leur posent problèmes.

Les autres femmes déclarent leur besoin en ressources humaines. Elles justifient cette insuffisance par un manque de la culture de coopératisme chez les femmes de la région. Certaines préfèrent travailler toutes seules, par manque de confiance en coopérative.

Ce besoin en ressources se manifeste essentiellement dans certains domaines d'activité à savoir l'argan, le cactus et le miel.

***...opérant dans le secteur agricole et plus particulièrement dans la branche des denrées alimentaires***

Dans ce contexte du secteur d'activité, Au Maroc l'enjeu est d'ampleur, étant donné l'immensité des domaines de coopération. Le secteur des coopératives est essentiellement tourné vers les activités d'agriculture et d'artisanat. Cependant, ces secteurs ont vu émerger des coopératives dans des branches diversifiées<sup>21</sup>.

Au niveau national, à la fin de 2015, une grande partie des coopératives féminines opère dans l'artisanat représentant 42% de l'ensemble du tissu

---

<sup>21</sup> Aujourd'hui, plusieurs secteurs et branches d'activités s'organisent en coopératives. A titre d'exemple, on cite : l'apiculture, la cuniculture, l'héliciculture, la Caro biculture, la sériciculture, l'élevage d'autruches, l'élevage camelin, le safran, le henné, les roses, les dattes, les câpres, le tournesol, la menthe...

Le secteur forestier a connu l'apparition de nouveaux créneaux telle que la collecte d'herbes médicinales et aromatiques, de champignons et de bois mort.

coopératif. L'agriculture, quant à elle, arrive à la seconde position avec 763 coopératives féminines. Sur ce total, la transformation de l'argan accapare la grande part, soit 12% de l'ensemble de ces groupements.

Concernant la région Marrakech Safi et plus précisément notre échantillon, les coopératives féminines se concentrent dans le secteur agricole (75%). Ces coopératives agricoles opérant dans la branche des denrées alimentaires sont les premières de la liste (20%), suivie de la branche du cactus (17%), de l'arganier (15%). La distillation des plantes aromatiques, les épices et les olives représentent la même proportion (10%). Les derniers de la liste sont le lait et le miel.

Pour les coopératives en artisanat, elles affichent le score de 25% répartie en broderie (15 %) et en tissage de tapis (10%).

Signalons que toutes les activités de ces coopératives sont régulières, alors que 15 % de celles des autres secteurs sont saisonnières.

***...une proportion non négligeable se situe dans une phase de forte croissance***

La plupart des coopératives (89,5%) déclarent réaliser un chiffre d'affaire annuel inférieur ou égal à

900000 DH. Seulement une minorité de coopératives (2.5%) estime que cette grandeur peut dépasser 1800000 DH.

Cependant, 45% des femmes interviewées reconnaissent que leurs coopératives sont entrées dans une phase de forte croissance. Pour 70%, le volume de leurs ventes connaît une dynamique soutenue. Dans ce cas, il serait prudent d'être informel concernant ces déclarations du C.A en raison de l'intérêt fiscal au cas où il serait inférieur à un million de DH.

Par ailleurs, un faible pourcentage de femmes (10%), affirment que leurs coopératives sont encore en phase du lancement puisqu'elles sont créées récemment.

### **I.3.2 Appui à la création et au développement des coopératives féminines**

Le tissu coopératif a été renforcé au Maroc grâce à plusieurs mesures d'appui post et après création à la coopérative en générale et à celle des femmes en particulier.

Le soutien institutionnel et fiscal a été marqué d'une part par la création de l'Office du développement de la coopération ODCO<sup>22</sup> et par d'importantes exonérations d'autre part.

---

<sup>22</sup> L'ODCO institué en 1962, sous le nom du bureau pour le développement de la coopération, a pris, en 1975, la dénomination actuelle. Il est devenu une

L'ODCO est généralement chargé de soutenir les coopératives et leurs unions dans la phase de création (instruction et centralisation des demandes) et pré-création (formation, information, assistance juridique, œuvres sociales, mise à niveau et restructuration...).

Pour la femme rurale et sa coopérative, l'encadrement de l'office se fait à travers plusieurs outils dont essentiellement l'animation de sessions de sensibilisation, la participation à des rencontres scientifiques ainsi que la tenue de foires et la célébration de Journées nationales et internationales.

En termes d'appui fiscal, Il s'agit principalement des exonérations de l'impôt des patentes, de la taxe urbaine, de l'impôt sur les bénéfices professionnels (article 87 de la loi 24-83) et de la taxe sur la vente de produits et sur les opérations et services effectués pour le compte des adhérents (article 88 de la loi 24-83)<sup>23</sup>.

L'accompagnement à la coopérative féminine n'a pris de l'ampleur,

---

entreprise publique jouissant de la personnalité morale et d'autonomie financière et administrative. Il est placé sous la tutelle administrative du Premier ministre ou de l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet. L'office assume plusieurs missions fixées par la loi 24-83 (art. 77). (ODCO ; [www.odco.gov.ma](http://www.odco.gov.ma))

<sup>23</sup> Par contre, depuis 2005, les coopératives réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de dirhams sont soumises à l'impôt sur les sociétés et à la taxe sur la valeur ajoutée

avec plus de clarification, de programmation et de ressources financières qu'à partir du lancement de l'INDH.

D'autres programmes intéressants ont été mis en place. On cite à titre d'exemple :

- Le Programme Mouwakaba, sous la direction de l'agence de développement social (ADS), a pour objectif de relever les capacités des coopératives et groupements de commercialisation tant au niveau organisationnel que concurrentiel afin de répondre aux standards internationaux<sup>24</sup>,
- Le programme Mourafaka, dispositif d'appui post création des coopératives « 2011-2015 », est arrêté par le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales. Il vise principalement le renforcement des capacités de 2.000 coopératives, à une fréquence de 500 coopératives par an et la pérennité des revenus d'environ

200.000 bénéficiaires directs et indirects<sup>25</sup>.

Dans le cadre de soutien à la création et à la promotion de l'activité des coopératives, les femmes interrogées évoquent l'intervention de plusieurs acteurs à savoir : L'INDH, l'ODCO, l'ADS et la fondation Mohammed V, les chambres professionnelles et les fondations internationales.

Comme nous avons déjà signalé, une proportion considérable de femmes a été auto-insérée aux coopératives grâce à l'appui de l'INDH et des fondations internationales.

En effet, L'INDH se positionne au premier rang dans le soutien de création des coopératives dont les trois quart de coopératives ont bénéficié de son aide. La seconde place revient à l'ODCO avec (45%); suivie respectivement par les chambres professionnelles (40%) et la fondation Med V (32.5%). Les acteurs d'appui telles que l'ADS et les fondations internationales se situent en dernier rang.

Néanmoins, certaines coopératives (17,5 %) n'ont pas eu la chance de

---

<sup>24</sup>L'appui du programme Mouwakaba ou encore programme d'appui à la mise à niveau et d'accompagnement du tissu coopératif peut prendre diverses formes : sensibilisation, vulgarisation, alphabétisation fonctionnelle, formations transversales, échanges, appui à des projets de mise à niveau et d'actions

---

<sup>25</sup>A l'horizon 2020, le programme a pour ambition d'augmenter le nombre de salariés des coopératives à 175 000; à accroître la contribution du secteur dans le PIB de 1,6% en 2011 à 3,9% et doubler le taux de pénétration par rapport à la population active pour atteindre 7,5% (Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales, 2011).

bénéficier de l'appui de ces acteurs. Ajoutons que cet appui est limité essentiellement à la formation et à quelques subventions.

Il s'agit des subventions pour l'acquisition du matériel de production, de matières premières et/ ou de moyens de transport. Force est de constater que la majorité des coopératives opèrent dans des zones souffrant de l'absence d'infrastructure routière et de moyens de communication.

Malgré ces efforts, les coopératives manifestent leur besoins par ordre d'importance en commercialisation et techniques de vente, en financement et en moyens de transport.

Pour 42,5% des femmes créatrices de coopératives, l'implication du gouvernement dans le travail coopératif est insuffisante.

Une part importante de coopérative, trouve des difficultés à l'accès aux moyens de financement en raison d'une part importante de son activité dans l'informel et qu'elles n'osent pas approcher les banques par peur du non paiement à l'échéance. C'est le cas de 15% de coopératives endettées.

## **II- Impact de la création des coopératives sur le mode de vie de la femme rurale**

Pour analyser l'impact du travail coopératif de la femme, nous nous sommes interrogées sur sa situation économique et sociale avant et après l'adhésion.

Suite à la question posée à ces femmes à propos des différences les plus importantes entre leurs situations actuelles et celles précédant leur adhésion à la coopérative, cinq critères ont été plusieurs fois évoquées par celles ci à savoir : l'autonomie financière, le savoir faire, le développement du relationnel, l'estime de soi et la responsabilité. Ces indices prouvent au fait l'amélioration de leur situation socio-économique et le développement de leur personnalité.

### **II.1 Amélioration de la situation socio-économique : autonomie financière et changement de statut**

Le coopératisme a prouvé sa capacité de développer des activités génératrices de revenus et de mobiliser les petites épargnes permettant l'amélioration des conditions financières des femmes rurales. Ces dernières déclarent qu'elles étaient en état de fragilité économique avant la création des coopératives (voir leur parcours professionnel ci dessus).

#### ***Une promotion socioéconomique marquante....***

En effet, pour 47.5% des femmes interviewées, leur rémunération se réduit à

des marges de vente<sup>26</sup>. Pour moins d'un tiers (32.5%), il s'agit d'un salaire journalier (le tarif varie entre 40 à 100DH par jour), alors que le reste, profite d'une rémunération sur les bénéfices de la coopérative.

La plupart de ces femmes (77,5%), considèrent que leur situation financière s'est améliorée plus qu'auparavant<sup>27</sup>.

D'autres déclarent (20%) que même s'il y a une amélioration. Celle-ci n'est pas en mesure de répondre convenablement à leurs besoins humains et fondamentaux. La plupart de ces femmes sont veuves avec de nombreux enfants.

Bien que ces revenus soient parfois modeste et irrégulier, ils ont amélioré, cependant, à des degrés différents, la nourriture de leurs familles, la satisfaction des besoins quotidiens, l'accès aux soins, l'habillement, et l'ameublement du foyer.

Par ailleurs, la quasi-totalité des femmes interviewées (97.5%) évoquent l'autonomie financière comme conséquence du travail coopératif. Mais, seulement 57.5% le classe en premier rang de leurs attentes.

Ces femmes pensent que l'autonomie financière leur permet de subvenir à leurs besoins propres et ne plus tendre la main à leur mari.

---

<sup>26</sup> Les marges sur les ventes diffèrent de coopérative à une autre.

<sup>27</sup> Pour 25,5%, leurs situations se sont moyennement améliorées.

Certaines de ces femmes réinvestissent une part de leur argent à l'achat des bijoux (or) ou des animaux domestiques (ovins caprins, volailles). Ceci leur a permis de disposer d'un fond tournant et des petits profits.

En outre, les entretiens approfondis<sup>28</sup> avec ces femmes ont révélé que, le contact dans la coopérative, leur a permis de participer à des tontines, leur permettant d'investir dans des projets importants ( vache laitière par exemple) . A titre d'illustration, nous reprenons les propos de Khadija et de Saida :

*«.. quand c'est mon tour de toucher l'argent, j'achète deux à trois agneaux que j'engraisse pour les vendre pendant el la fête du sacrifice, avec un bon prix »*

Khadija, 48 ans coopérative Marjana (Essaouira)

*« ...avant je tendais la main à mon mari, ou bien je courais de voisine en voisine pour emprunter l'argent nécessaire afin de soigner ma mère ; aujourd'hui grâce à Dieu et à mon travail dans la coopérative, j'ai toujours une petite épargne pour l'imprévu ».* Saida, 38ans coopérative Essafan (Ameziz)

---

<sup>28</sup> Avec l'accord des femmes, l'entretien a été enregistré puis retranscrit afin de faciliter l'analyse du contenu.

D'autres témoignages vont dans le même sens et prouvent les retombées économiques du travail coopératif ainsi que la sécurité financière éprouvée par ces femmes

***...un changement du statut professionnel avec une conservation des tâches ménagères et agricoles***

La totalité des interviewées ont déclaré leur satisfaction vis-à-vis du passage de l'ancien statut au travail coopératif actuel. Cette activité les a distancées psychologiquement de leur soumission quotidienne à leurs maris ou employeurs.

Comme nous l'avons déjà signalé, la moitié des coopératrices étaient des femmes au foyer avant leur adhésion. Leur activité coopérative a renforcé leur position dans la famille et a instauré le respect de son entourage.

***« ...quand je me suis mariée avec larbi, sa mère n'était pas contente, elle préférait la voisine, dont le père est cheikh du douar. Chaque matin, je supporte ses ennuis...maintenant, je ne suis plus la même à ses yeux, je participe... »***

Aicha, 28 ans coopérative Tamount ( douar Imintlit)

Par contre, nous avons ressenti l'effet de cette variable surtout sur les ouvrières et les femmes de ménage. Pour

ces dernières, il n'y a aucun respect ni considération pour celles qui travaillent dans les usines ou les champs ou les maisons.

L'ensemble de ces femmes confirment leurs fiertés d'avoir un autre statut plus valorisé et plus reconnu par la société

***« ...Avant j'avais honte de dire que je travaillais comme bonne chez les gens, et surtout c'est mal réputé dans notre douar, et pour cela je ne me suis jamais marié ; j'ai 45 ans et c'est trop tard. si j'avais cette chance avant d'adhérer à la coopérative .... ».***

Fadma,45ans, coopérative Raha ( douar oulad hassoun)

Nonobstant, ces changements n'ont pas impacté la division des tâches à l'intérieur des foyers. Ces femmes ont l'entière responsabilité des travaux ménagers et agricoles. Elles sont dans l'obligation de restructurer leur horaire de travaux domestiques pour pouvoir travailler dans la coopérative.

## **II. 2 Acquisition d'un savoir faire en compétence organisationnelle et aux nouvelles techniques de production**

La coopératrice au sein de la région Marrakech-Safi a acquis des nouvelles connaissances en organisation et en technique de production.

***La femme rurale a un don d'organisation .....***

L'activité coopérative exige une approche participative, tous les membres participent à la planification des tâches et discutent des investissements à faire.

En termes de répartition et d'organisation du travail, chacune des femmes a une mission, une tâche précise durant le processus de production.

Ces femmes collaborent toutes en parallèle d'une manière collective à chaque étape de production.

Néanmoins, le processus de production dans la majorité des coopératives (80%) est sous les directives d'une femme leader. De même, les tâches administratives (ressources financières et comptabilité) sont chapeautées par deux à trois femmes ayant un niveau d'instruction plus au moins élevé.

Ce travail en groupe et la mise en œuvre des stratégies d'actions collectives ont aidé l'adhérente à améliorer ses capacités organisationnelles.

**.... Elle excelle au niveau de l'utilisation des moyens traditionnels de production**

Au niveau de la production, un pourcentage important de coopératives (55%) utilisent uniquement des techniques traditionnelles. Signalons que ces unités sont prédominées par un effectif de femmes âgées.

Ces femmes ont facilité la phase d'intégration des jeunes filles

principalement élèves et étudiantes avant l'adhésion de la coopérative, en leur transférant leur savoir.

Les coopératrices âgées sont très connaisseuses des différentes espèces locales et possèdent un grand savoir sur la conservation des produits de terroir et des méthodes de leur extraction [Robert.A, 2011].

Ce qui pourrait conscientiser ces jeunes filles à préserver ces espèces puisqu'elles vont devenir en partie responsables de leurs gestions.

**.....Mais elle a un niveau très moyen d'apprentissage de nouvelles techniques**

La majorité des femmes (70 %) considèrent leur niveau d'adaptation aux nouvelles techniques de production très moyen. Ces femmes ressentent certaines difficultés lors de l'utilisation des machines et des ordinateurs. Par contre 7,5 %, déclarent leur incapacité à suivre cette évolution.

L'évaluation de l'acquisition de compétences en production a été plus marquante chez les femmes adhérentes des coopératives dont la diversification a atteint 6 produits.

Force est de signaler, que la majorité des adhérentes ont reçu l'appui en formation et en conseil du gouvernement et du tissu associatif.

Le témoignage de Sfia le prouve  
*« travailler dans la coopérative ça nous  
éveille, nous recevons beaucoup de visites  
des gens qui nous apportent des  
connaissances et des informations  
nouvelles »*

*Sfia, 32ans coopérative Meskala  
(commune Meskala)*

En effet, certaines adhérentes ont  
bénéficié des sessions de formation sur les  
méthodes d'amélioration des produits  
locaux et les sources de revenus  
alternatives. Ceci leur a conféré  
l'opportunité de développement d'un  
expertise dans ce domaine et de multiplier  
les possibilités d'amélioration de leur  
situation socio-économique  
[Bakhadda.f,2016].

### **II.3 Epanouissement socioculturel de la femme rurale**

Les améliorations financières,  
économiques et du savoir ont impliqué  
une amélioration de la situation sociale des  
coopératrices et partant l'aboutissement à  
leurs épanouissements.

La notion d'épanouissement diffère  
de la satisfaction. C'est une dimension  
personnelle plus intense qui implique la  
réalisation de soi.

D'autres concepts peuvent lui être liés tels  
que : satisfaction et bonheur au travail,  
estime de soi et considération de  
l'entourage, tissage d'un réseau

relationnel, communication en public,  
responsabilité et prise de décision au foyer

Néanmoins, le degré  
d'épanouissement n'est pas identique pour  
toutes ces femmes.

#### ***Satisfaction et bonheur***

Pour la femme rurale de la région  
Marrakech –Safi, le travail coopératif  
représente une source de satisfaction  
personnelle. Ce sentiment a été exprimé  
par la quasi-totalité de nos interviewées,  
notamment Halima nous dit *« après  
l'adhésion, je me sens une autre personne  
bien transformée de l'intérieur et de  
l'extérieur, je suis heureuse de travailler  
et aussi heureuse de toucher une  
rémunération »*

Halima, 25ans, coopérative Tifawin ( Sti  
Fadma Ourika)

Zahra parle de son activité  
coopérative avec enthousiasme et  
amour : *« le premier jour de mon travail  
me rappelle la première fois ou j'allais à  
l'école après de longue négociation avec  
mon père qui refusait que ses filles  
partent à l'école »* Zahra, 30 ans  
coopérative Safran(Ourika)

#### ***Image de soi et considération de l'entourage***

L'acquisition des compétences à  
travers la formation sur le tas ou à travers  
l'encadrement, a rehaussé l'image que la

femme rurale fait d'elle-même et en même temps un changement progressif de la perception de son entourage. C'est ce qu'a essayé d'expliquer un groupe de coopératrices *« on nous a toujours prises pour des ignorantes qui ne savent que laver la vaisselle et pétrir nous ne pouvons rien faire d'important ou de sérieux, mais plus jamais maintenant ! »* coopérative Afous Argan (Essaouira).

*Un fort réseau relationnel contre le sentiment de monotonie et un support psychologique*

Certaines femmes interviewées déclarent ressentir de la monotonie avant l'adhésion au travail coopératif. Cette activité leur a permis de sortir de cet état, de changer les idées et de faire de nouvelles connaissances. Ainsi, elles ont pu tisser un réseau d'entraide et de solidarité<sup>29</sup>. [Nyandwi.M.R, 1999]

Il ressort de notre analyse statistique, qu'il y a une forte corrélation entre cette cohésion et le statut matrimonial de la femme rurale. Nous avons remarqué que les femmes mariées ont plus recours à ce réseau. Le même résultat a été prouvé par Nyandwi.M.R, 1999. Cet auteur a également démontré ce

---

<sup>29</sup> Dans ce cadre, ces femmes s'entraident en aliments et en services et se réconfortent dans le cas de maladie, de décès, de mariages et /ou de naissances.

lien avec les adhérentes des coopératives réalisant un faible chiffre d'affaire. Cette relation n'a pas été significative pour notre cas.

Ce réseau solidaire, qui complète celui existant officiellement dans la coopérative, constitue pour elle en plus d'une sécurité financière, un support psychologique et affectif comme le relate l'une des coopératrices

*« ...elles sont de vraies sœurs pour moi, quand mon mari m'a expulsée de la maison, j'ai été très déprimée mais grâce à leur écoute et à leur attention j'ai pu dissiper mes chagrins, et Fadma, m'a hébergée chez elle plusieurs jours jusqu'à ma réconciliation avec mon époux »* Mahjouba , 48ans Assaïss Ouargan (Ourika)

En effet, les échanges d'expériences personnelles permettent à ces femmes d'acquérir une plus grande visibilité vis-à-vis des problèmes et vont être utiles dans leur lutte quotidienne pour améliorer leurs situations sociales

*L'activité coopérative a brisé le silence.....*

Une proportion non négligeable de coopératrices avoue avoir beaucoup de difficulté à parler en public.

L'exécution des tâches, la communication avec les autres adhérentes et avec la clientèle, facteurs qui ont pu

développer chez ces femmes une facilité d'expression en public. L'exemple de Rachida, met en exergue cet impact immatériel «... *avant, j'étais très timide, je n'avais pas le courage de parler devant plusieurs personnes, je bégayais, je pensais que je ne pouvais rien dire d'intéressant. Maintenant je ne suis plus la même personne je pense que je peux avoir de bonnes idées à partager avec les autres, et je les exprime à haute voix et devant tous les membres de ma coopérative sans bégaiement* »

*Rachida, 44 ans Alabdia (douar Laamirat Safi)*

#### ***Le combat pour la participation au pouvoir décisionnel dans son foyer***

Dans l'état actuel des choses, la femme rurale longtemps éduquée à la dépendance et à la limitation de ses capacités ne se sent plus inférieure. En adhérant à la coopérative et en participant démocratiquement à sa gestion, elle devient autonome et maîtresse de ses actes.

Le développement de sa personnalité, de son savoir et l'appui de son réseau relationnel a créé un changement de son comportement. Elle cherche à marquer son territoire.

En plus, la contribution financière de la femme a favorisé le gain du respect

de son mari, de ses enfants et la considération de toute la famille.

Cet ensemble, lui a conféré avec droit la participation à la prise de décision au sein de son foyer.

Lala Chirifa c'est un cas particulier, c'est elle qui a eu l'idée de créer la première coopérative au douar « *grâce à mon idée, tout le monde vient me consulter sur les mariages, pour arranger les conflits conjugaux, intervenir auprès du cheikh .....je suis très fière, et même mon mari, lorsque je prends une décision, n'a pas le droit de me contredire ...* »

*lala Chirifa, 47ans coopérative Amal Abda ( Hrara Safi)*

Signalons que pour certaines femmes, avant le travail coopératif, leurs conjoints leur refusent de partir souvent à la ville sans être accompagnées par un membre de la famille. Actuellement, elles peuvent aller suivre des sessions de formation de deux à trois jours loin du domicile conjugal. Ce qui prouve un notable changement des mentalités des hommes.

#### ***Conclusion***

A l'instar des coopératives féminines au niveau national, celles au sein de la région Marrakech-Safi, connaissent une augmentation en nombre ainsi que l'émergence d'un esprit entrepreneurial et

de solidarité chez la femme en milieu rural de la dite région.

L'auto-insertion de la femme rurale au travail coopératif permet d'améliorer son mode de vie puisqu'elle arrive à avoir son autonomie financière, à acquérir un savoir, un savoir faire et un savoir être. L'interaction de l'ensemble de ces variables a eu un fort impact sur sa personnalité et son épanouissement.

Ces répercussions positives sur les conditions de vie de la femme rurale, nous encourage à recommander de plus en plus aux femmes à créer et à participer dans le coopératisme de la région.

Plusieurs dispositifs d'aide et des politiques de soutien ont été mis en place par le gouvernement et par le tissu associatif pour accompagner ces coopératives. Néanmoins, leur appui reste insuffisant par rapport à leurs besoins.

En effet, un ensemble de contraintes entravent l'évolution et la réalisation des objectifs du travail coopératif féminin au sein de la région. Il s'agit en premier de l'analphabétisme et du faible niveau d'instruction qui caractérise une partie non négligeable de ces femmes. Ceci influence sur les modes de gestion et les techniques de commercialisation des coopératives.

En second, le manque de moyens financiers, constitue aussi un réel obstacle

pour l'acquisition des matières premières et des moyens de production.

En dernier, la majorité des coopératives féminines endurent des problèmes à cause des plates-formes logistiques (routes, autoroutes, entrepôts,...) et le manque de moyens de transport.

Ajoutons à ces principaux handicaps, la variable culturelle qui freine la conduite des affaires des femmes et limite son ouverture sur le marché.

Pour lutter contre ces obstacles, nous recommandons un accompagnement multidimensionnel et durable par :

- le renforcement de la régionalisation à travers la mise en œuvre de politiques publiques qui tiennent compte des priorités de la population locale (routes, écoles, eau, électricité, administration ....)
- la multiplication des initiatives du gouvernement et des associations pour réduire l'analphabétisme de la femme rurale ;
- La promotion du travail coopératif féminin par des sessions de sensibilisation, par des formations personnalisées et adaptées aux besoins des ces femmes ;

- L'octroi des aides financières et des subventions aux coopératives ;
- L'accomplissement des conventions avec les banques pour faciliter l'accès aux financements bancaires avec des taux préférentiels.

La réalisation de ces objectifs exige la conjugaison des efforts de tous les acteurs socioéconomiques à savoir les ministères, les collectivités locales, les élus, les universités, le tissu associatif et la société civile. Ces efforts doivent être en mesure de maintenir durablement cette initiative du coopératisme dont personne ne nie ses externalités positives.

### **Bibliographie :**

---

www.odco.gov.ma- Historique de secteur coopératif ; consulté le 27 /04/2017.

Bulletin Officiel :

n° 3773 du 20/02/1985 .Article 10 de la loi n°24.83 fixant statut général des coopératives et les missions de l'ODCO.  
n°6318 du 18 décembre 2011.Article 11 de la loi n°112.12 relative aux coopératives.

Faouzi.H, 2012 « Impact des coopératives féminines sur la préservation et la valorisation de l'arganeraie : cas de la coopérative Tafyoucht (confédération des Ait Baamrane, Anti-Atlas, Maroc) », *Confins* [En ligne], 14 | 2012, mis en ligne le 20 mars 2012, consulté le 5 Mars 2017.  
URL : <http://journals.openedition.org/confins/7521> ; DOI : 10.4000/confins.7521

PrevostP,2003 « La formulation de stratégies coopératives et le développement du milieu », *Revista uniRcoop* ; Sherbrooke (Québec) Canada ; IRECUS-Université de Sherbrooke. vol. 1, n° 1, 2003.

Gillo.G, « Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2016/3 | 2017, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 03 février 2018.

Haut Commissariat au Plan (Maroc), *Recensement général de la population et de l'habitat*, 2014. Disponible sur : <http://rgph2014.hcp.ma/> (consulté le 10 Mars 2017)

Damamme.A, 2011, La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc. Le cas des coopératives d'argan. In Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, Laurent Fraisse, *Femmes économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Paris, IRD-ERES, 386 p., pp. 87-106.

Cherkaoui R, 2017communication : « La théorie hybride : un nouveau regard sur la motivation entrepreneuriale dans une optique de politiques d'appui à la création d'entreprise » colloque sur le thème « Les pratiques et les défis de l'accompagnement entrepreneurial : cas des start-up des jeunes entreprises et des PME, organisé par le groupe de recherche sur les entreprises familiales et les stratégies des organisations (GREFSO), le 2 et 3 Mars 2017, à la faculté de Droit –Marrakech.

Attouch.H et Nia.H, 2014 : « Entrepreneuriat coopératif et inclusion socioéconomique des populations défavorisées au Maroc », XXXèmes Journées du développement ATM 2014 Colloque « Ethique, entrepreneuriat et développement » UNIVERSITE Cadi Ayyad, Marrakech, 29, 30 et 31mai 2014.

Elghiat R.2011, « Les coopératives des femmes au Maroc : état des lieux » in *Remacoop*, n° 1, ODCO, pp 34-42.

Ibourk.A, 2014, « l'entrepreneuriat coopératif , un enjeu pour l'emploi des jeunes diplômés marocains » De Boeck Supérieur | « Entreprendre & Innover » 2014/1 n° 20 | pages 107 à 124 ISSN 2034-7634 ISBN 9782804188306 - <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2014-1-page-107.htm>  
[www.indh.ma/](http://www.indh.ma/)

Robert.A,2011 « femmes environnement et développement durable, un lien qui reste à tisser » Longueuil, Québec, canada mai 2011

Bakhadda.F, 2016 « Améliorer la vie de la femme rurale par le biais de l'apprentissage et la formation : Evaluation de l'impact d'un projet d'appui à l'entrepreneuriat social » revue marocaine des coopérative n°6 édition 2016.

Nyandwi.M.R ,1999 « Genre, coopératives et développement, impact de la participation des femmes aux associations coopératives agricoles et les rapports de genre ; le cas de la commune NOOMA au RWANDA » université laval Quebec avril 1999